

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} octobre 2020

L'an deux mille vingt, le premier octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Vernon, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Bertrand HERAULT, Maire.

Présents : Mrs HERAULT, REVERDY, Mmes BREGOIN, ANCELIN, AUBOYER, Mrs BESSON, BOSSIS, Mme CANTON, COURTOIS, Mr DAUGER, JAVELLE, PAINAULT, Mmes RIGOLET, PETONNET.

Absent excusé : David CHOLLET

Procuration : /

Secrétaire de séance : Magali BREGOIN

Le compte-rendu de la séance précédente est lu et adopté à l'unanimité.

ECLAIRAGE DU STADE

Les éclairages du stade ne fonctionnent plus depuis plusieurs jours. La hauteur du mât et la spécificité des lampes rendent difficiles les interventions de dépannage.

Bien que les éclairages des espaces sportifs fassent l'objet d'une convention auprès du syndicat SOREGIES, l'entreprise BATI RS a été sollicité pour chiffrer le changement des lampes à décharge iodée, par des projecteurs LED.

La proposition reçue reste à l'étude tant que le syndicat SOREGIES maintient sa prestation de dépannage.

MAJORATION DES HEURES COMPLEMENTAIRES

Le décret n° 2020-592 du 15 mai 2020 prévoit la majoration des heures complémentaires des agents de la fonction publique territoriale nommés dans des emplois permanents à temps non complet.

Ce décret permet de majorer les heures complémentaires de :

- 10% pour chacune des heures accomplies dans la limite du dixième des heures afférentes à l'emploi à temps non complet
- 25 % pour les suivantes.

L'assemblée, après en avoir débattu, décide de majorer les heures complémentaires des agents à temps non complet à compter du 1^{er} novembre 2020 conformément au décret n° 2020-592.

SORTIES SCOLAIRES – NOUVELLE ORGANISATION A LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2020

Pour la rentrée de septembre 2020, la commune a fait l'acquisition d'un minibus, 9 places en remplacement du bus IVECO, 41 places, dont les conditions d'exploitation requises par la Région Nouvelle Aquitaines, prenaient fin en septembre 2020.

Par conséquent, la gestion des sorties sur le temps scolaire doit être redéfinie.

Pour une gestion simplifiée, monsieur le maire propose d'affecter à l'école une enveloppe de 3 000 €, correspondant, en moyenne, aux dépenses des sorties scolaires les années précédentes.

Pour chaque sortie, une demande détaillant, le jour et l'heure aller/retour, le nombre d'enfants et d'adultes accompagnants, sera transmise à la mairie qui se chargera de consulter des professionnels et de valider les devis.

L'assemblée valide cette nouvelle organisation et charge le Maire d'en informer la Directrice de l'école de Vernon.

INFORMATION URBANISME

Monsieur le Maire informe les nouveaux élus de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Ce document traduira les stratégies de développement et d'usage des sols de l'ensemble du territoire communautaire.

Une discussion s'en suit concernant le positionnement des futures zones AU de notre commune.

SPECTACLE DU FESTIVAL « QUAND ON CONTE » du 31 OCTOBRE

Dans le cadre du festival « Quand on conte » nous accueillerons le 31 octobre 2020 dans la salle socio-culturelle de VERNON le spectacle « Mue » de la compagnie « Enpap'liée ».

En raison de la situation sanitaire liée à l'épidémie du COVID-19 toujours en cours, un protocole sanitaire sera mis en place, limitant le nombre de participants, le respect des gestes barrières et le recueil de l'identité et les coordonnées de toutes les personnes présentes au spectacle.

DECISION MODIFICATIVE n°3 **BUDGET COMMUNAL**

Afin de procéder aux dépenses sur le budget communal, il est nécessaire de procéder aux virements suivants :

OBJET DE LA DEPENSE	DIMINUTION DES CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Articles	Sommes	Articles	Sommes
Dépenses imprévues	020	-400.00		
Réseaux assainissement	21532	400.00		

Le conseil municipal autorise le maire à faire procéder aux mouvements comptable.

Questions diverses :

- Un projet de parc photovoltaïque est à l'étude au lieu-dit « Brousse Bonneau » sur le site des anciennes carrières par la SAS AGRISOLIS.

La séance est levée à 20h30.

Prochaine séance de conseil municipal, jeudi 5 novembre 2020 à 19 h.

Le Président,

Le secrétaire,

Les membres,